



Au public, c'est comme ça!

Annexe 1 (CON-002DA-A1)

Code de conduite des élèves conseillères et conseillers

Les élèves conseillères et conseillers qui participent à un congrès ou une conférence sont tenus de signer ce code de conduite, qui a été créé pour assurer leur bien-être et leur sécurité. **Veillez lire attentivement le présent document et y apposer votre signature.**

Je consens par les présentes à me conformer aux règles suivantes :

Je m'engage à :

- a) avoir un comportement respectueux;
- b) utiliser un langage convenable;
- c) ne pas dénigrer, rabaïsser ou intimider qui que ce soit, notamment en ayant des comportements discriminatoires, racistes, sexistes ou homophobes;
- d) ne pas consommer d'alcool ou de drogues contrôlées;
- e) obtenir la permission de mes parents et en informer le représentant du Conseil si je quitte l'hôtel pour des activités qui ne découlent pas de la conférence;
- f) être de retour à ma chambre à 23 heures précises (heure locale) au plus tard;
- g) traiter avec respect tous les intervenants qui assurent le bon déroulement du congrès ou de la conférence, et me conformer à toutes les règles qu'ils établiront pour assurer mon bien-être et ma sécurité à la conférence;
- h) signaler immédiatement tout écart de conduite ou toute infraction au présent code à une surveillante ou un surveillant du congrès ou de la conférence et, au représentant du Conseil.

Je comprends que :

- i) ma participation à la conférence et à des congrès et conférences à venir dépendra de ma capacité de me conformer au présent code de conduite en tout temps pendant la conférence, de l'arrivée jusqu'au départ;
- j) j'assisterai à la conférence non seulement à titre personnel, mais aussi en tant que représentante ou représentant de l'ensemble des élèves de mon conseil scolaire;
- k) toute infraction de ma part à l'une ou l'autre des règles énoncées ci-dessus entraînera mon exclusion des activités de la conférence et pourrait mener à mon départ immédiat de la conférence, à mes frais ou aux frais de mes parents;
- l) d'autres conséquences pourraient s'ensuivre, si le représentant du Conseil le juge nécessaire;

Siège social :

C.P. 3600, 820, promenade Lakeshore, North Bay ON P1B 9T5
Tél. : 705.472.3443 Sans frais : 1.888.591.5656 Téléc. : 705.472.5757

Bureau régional :

111, avenue Wilson, Timmins ON P4N 2S8
Tél. : 705.264.1119 Sans frais : 1.877.464.1119 Téléc. : 705.264.4037



Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
L'enfant au cœur de nos décisions!

cspne.ca  

m) la direction de l'éducation de mon conseil scolaire et mes parents ou tuteurs seront immédiatement prévenus de toute infraction à l'une ou l'autre des règles énoncées dans le présent code.

En apposant ci-dessous leur signature, l'élève conseillère ou conseiller qui est délégué à une conférence et ses parents ou tuteurs reconnaissent que :

1. ils ont fourni les renseignements ci-dessous au mieux de leur connaissance;
2. ils dégagent le CSPNE et l'organisme organisateur de toute responsabilité à l'égard de lésions corporelles que pourrait subir l'élève;
3. ils assumeront l'entière responsabilité du coût de réparation ou de remplacement de tout bien endommagé ou détruit par l'élève, le cas échéant.

_____	_____	_____
Signature de l'élève conseillère ou conseiller	Conseil scolaire	Date

_____	_____
Nom du parent ou tuteur	Lien de parenté avec l'élève

_____	_____
Signature du parent ou tuteur	Date

_____	_____
Numéro de téléphone du parent ou tuteur (le jour)	Numéro de téléphone du parent ou tuteur (en soirée)

Chaque élève conseillère ou conseiller qui est délégué à une conférence doit signer le présent code de conduite, le faire remplir et signer par ses parents ou tuteurs et le présenter directeur de l'éducation ou à son délégué en début de mandat.

